

UREV

UNION DES RETRAITÉS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Case postale 1476 – 1001 Lausanne
info@urev.ch – www.urev.ch

UREV

UNION DES RETRAITÉS DE L'ÉTAT DE VAUD

BULLETIN N°83

JUIN 2026



**23 JUILLET 2026:
VISITE DU
PALAIS FÉDÉRAL**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-------|
| Editorial de la présidente | 3 |
| Avant-propos et Plateforme Info Seniors Vaud | 4-5 |
| Assemblée générale et résultats du sondage | 6-8 |
| VASOS/FARES : assemblée des délégués | 9-10 |
| Convention internationale sur les droits des personnes âgées | 11-14 |
| Visite du Palais fédéral | 15-16 |
| Les Brigands du Jorat | 17-21 |
| Carré Pointu | 22-23 |
| Directives anticipées | 24-29 |
| Apprendre, c'est bon pour la santé | 30-31 |
| Mots croisés | 32 |
| Citations | 33-34 |
| Quelques rappels | 35 |

VOTRE COMITÉ

Monika Mosbahi
Présidente
Chemin de la Reine 7 • 1029 Villars-Ste-Croix
079 943 73 01 • presidence@urev.ch

Georges Borno
Vice-président
Caissier et responsable de la gestion des membres
Chemin de la Lisière 8 • 1018 Lausanne
021 312 24 39 • gburev@citycable.ch

Eugénie Sayad
Secrétaire
Responsable des courses et des conférences
Chemin des Diablerets 5 • 1012 Lausanne
079 905 32 05 • laeuvo@gmail.com

Jean-Luc Magnenat
Membre
Webmaster
Route de la Croix-Blanche 8 • 1066 Epalinges
079 213 69 56 • jean-luc.magnenat@bluewin.ch

Michel Berner
Membre
Responsable de l'édition du bulletin d'information
Chemin Emile-Javelle 12 • 1800 Vevey
079 249 19 58 • officemab@hispeed.ch

Impressum:
Editeur responsable et rédaction:
© Union des retraités de l'Etat de Vaud, CP 1476, 1001 Lausanne.
Parution: 4x par an.
Bulletin adressé aux membres de l'association UREV.
Réalisation graphique: www.point-carre.ch, à Vevey.
Impression: Imprimerie Bordin SA, à Assens.
Crédits photos: Div Berne – MABdif ; NASA ; DR

ÉDITORIAL

Entre inquiétudes mondiales et espoir local

J'écris ces lignes en avril et vous les lisez en juin. Ce décalage met en lumière la difficulté de suivre une actualité en constante évolution, souvent génératrice d'inquiétudes. Dans le monde entier, les conflits se multiplient, alors même qu'il y a moins d'un siècle, juste quelques décennies, une promesse solennelle résonnait : « Plus jamais ça ! » Malheureusement, il semble parfois que l'humanité manque de mémoire.

Dans ce contexte anxiogène, il est essentiel de porter notre attention sur notre environnement immédiat. En effet, près de nous, existent de véritables raisons d'espérer et de se réjouir.

À plusieurs reprises, j'ai relayé la volonté de votre comité de refuser tout enfermement dans des catégories. Nous nous opposons à l'exclusion de la vie politique et sociale sous prétexte que nous sommes « seniors » et donc, prétendument, moins productifs. De même, nous ne pouvons accepter la proposition populiste d'imposer une taxe de 50 francs à tout patient se rendant aux urgences. Cette mesure viserait en priorité les plus démunis et les personnes âgées, sans tenir compte du fait qu'un problème non traité aujourd'hui pourrait devenir une maladie chronique ou grave demain, aux conséquences humaines et financières bien plus lourdes qu'une simple consultation.

À Neuchâtel, l'inscription des droits des seniors dans la Constitution représenterait-elle une avancée majeure ? C'est à cette question que le peuple neuchâtelois répondra lors des votations du 14 juin prochain.

De son côté, le canton de Vaud privilégie une approche pragmatique, centrée sur des politiques concrètes, en particulier dans le domaine de la santé et du maintien à domicile. Trois associations de défense des retraités, dont l'UREV, vont lancer en septembre une enquête auprès de leurs membres pour évaluer les besoins des seniors proches aidants.

Les seniors ne sont plus une minorité de la population : les plus de 65 ans sont dorénavant plus nombreux que les moins de 20 ans. Un sacré défi social, économique et politique pour les années à venir.

Dans l'immédiat, je vous souhaite beaucoup de plaisir à la découverte de notre nouveau bulletin. Profitez des beaux jours de l'été et allez admirer la nature, que ce soit à pied ou au moyen des transports publics. Ceci est un excellent remède ressourçant pour le corps et l'esprit, sans toutefois oublier de rester hydratés et au frais au heures les plus chaudes de la journée.

Au nom de votre Comité, je vous souhaite, à toutes et à tous, chères et chers membres de l'UREV, un excellent été. ■

Monika Mosbahi, Présidente

AVANT-PROPOS

Plusieurs articles de ce bulletin s'intéressent aux seniors, à leur place dans la société, à leurs droits, voire leurs besoins.

Plusieurs d'entre-vous ont demandé que l'on informe sur les directives anticipées. Un guide très complet vous permettra de prendre, en connaissance de cause, toutes les dispositions nécessaires en cas de perte de discernement.

Le comité de l'UREV s'engage activement pour porter la voix de ses membres dans divers groupements, associations et organismes.

Ci-après, un premier compte rendu d'une rencontre importante consacrée à la santé mentale des seniors.

Dans les pages suivantes, on découvre les activités au niveau suisse de VASOS/FARES, puis celles du Conseil suisse des Aînés,...



COMMENÇONS PAR LE NIVEAU CANTONAL

Rencontre des partenaires contributeurs de la plateforme Info Seniors Vaud du 5 mai

Une cinquantaine de participants, pour la plupart des acteurs du travail social et de la santé qui peuvent intervenir auprès des seniors, se sont retrouvés à la maison du peuple de Lausanne pour une après-midi de travail. Le thème de réflexion du jour était « La santé mentale, on en parle? »

Mme Fournier Fall de Santépsy a expliqué le concept de santé mentale, qui est plus large que celui de santé psychique, en s'appuyant sur la définition de l'OMS:

La santé mentale correspond à un état de bien-être qui permet d'affronter le stress de la vie, de s'épanouir, d'apprendre, de travailler et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante du bien-être et constitue un droit humain fondamental.

La santé mentale est une réalité complexe qui varie d'une personne à une autre (et dans le temps). À tout moment, différents facteurs personnels, familiaux, communautaires et structurels peuvent s'associer pour protéger ou, au contraire, compromettre la santé mentale.

Mmes Blanc et Lellier-Mauvoisin de La Main Tendue ont présenté le dispositif d'écoute qu'a mis en place cette association et rappelé qu'elle offre une oreille attentive aussi aux seniors. Ce

service répondant 24/24 et 7/7, est utilisé par une proportion non négligeable de seniors (environ 20% des appels) souvent pour rompre la solitude et parler avec quelqu'un.

Suite aux présentations, les participants ont pu réfléchir en groupes aux facteurs favorables à la protection de leur propre santé mentale (identifier les moyens de se ressourcer...), aux éléments déterminant la santé mentale des personnes qu'ils accompagnent (entourage, environnement...). Ils ont aussi échangé sur les moyens disponibles pour soutenir la santé mentale des bénéficiaires de leurs interventions (groupes de parole, possibilités de déplacement...). Les participants ont aussi eu l'occasion d'échanger sur leurs expériences dans le domaine de l'écoute avec une bénévole de la Main Tendue. ■

<https://infoseniorsvaud.ch/thematique/bien-etre-et-sante-mentale/>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026 ET RÉSULTATS DU SONDAGE



L'Assemblée générale

Pour la troisième année consécutive, le comité a choisi de consulter ses membres par voie postale, conformément aux dispositions statutaires de l'association. Des circonstances indépendantes de notre volonté ont toutefois considérablement réduit le délai séparant la réception des bulletins de vote de leur date limite de renvoi. Cette contrainte calendaire s'est traduite par un taux de participation divisé par deux par rapport aux exercices précédents.

Le dépouillement a eu lieu le 2 avril 2026, par le comité *in corpore* et les membres de la commission de gestion. Sur les 846 bulletins parvenus à l'association, les résultats obtenus aux six questions soumises au vote témoignent d'une adhésion remarquablement large, à faire pâlir les plus solides régimes – les comptes ont été

approuvés à 98,2%, le budget 2026 à 97,4% et le rapport de gestion à 96,7%.

Les trois candidats à la commission de gestion ont, quant à eux, été élus avec plus de 96% des suffrages exprimés. Le comité tient à saluer leur engagement au service de l'association et adresse ses chaleureuses félicitations à Christian Chauvy, Olivier Perrin et Aurèle Vuadens.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale sera prochainement mis à disposition sur le site Internet de l'UREV.

Le sondage

Parallèlement à la consultation statutaire, le comité a souhaité prendre le pouls de ses membres afin de mieux répondre à leurs attentes, tant à l'égard de l'association que du bulletin. La démarche a rencontré un écho favorable: 686 personnes ont pris le temps de répondre au questionnaire, proposé aussi bien sous forme papier que par voie électronique.

Pour mener à bien cette enquête, le comité s'est entouré des compétences d'une spécialiste. Le rapport complet qu'elle a établi sera prochainement publié dans son intégralité sur le site Internet de l'association. En voici la synthèse.

CE QUE VOUS NOUS AVEZ DIT

Synthèse du rapport établi par Callie Furrer (callie.furrer@gmail.com)

Les réponses sont arrivées à 62 % en ligne et à 38 % sur papier.

Un bulletin apprécié, mais perfectible

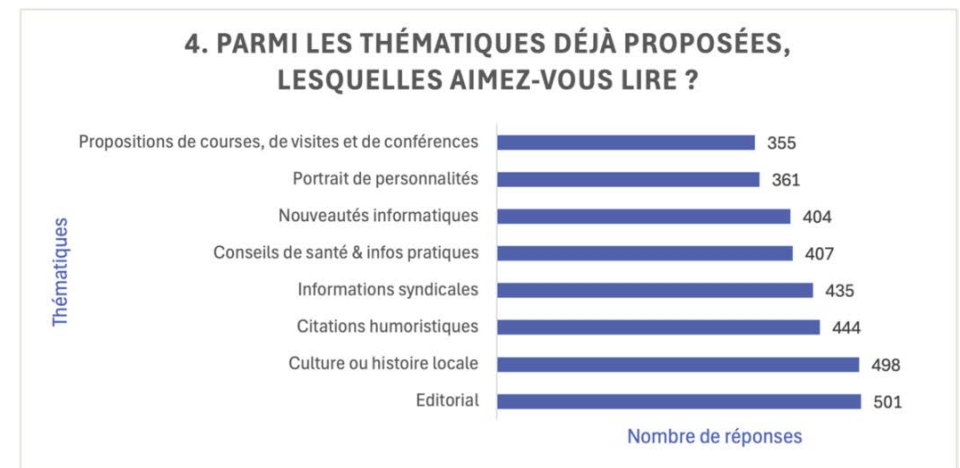
La première bonne nouvelle est sans appel: le bulletin d'informations est bien lu. 86% des répondants affirment le lire à chaque parution dont 54% intégralement. 89% estiment que le rythme de quatre numéros par an est tout à fait satisfaisant. Parmi les rubriques les plus appréciées figurent l'éditorial, la culture et l'histoire locale, les citations humoristiques et les informations syndicales.

Pour enrichir le contenu, les membres plébiscitent en priorité les innovations et nouvelles technologies, les témoignages de retraités et les anecdotes insolites. De nombreuses sug-

gestions libres ont également été formulées, couvrant des domaines aussi variés que la santé et le sport, les conseils pratiques (assurances, impôts, fraudes), les enjeux politiques liés à la retraite ou encore des rubriques plus légères comme le jardinage ou les petites annonces.

Des avantages méconnus

Concernant les partenariats et avantages offerts aux membres, un constat s'impose: ils restent largement sous-utilisés, faute de temps, d'information ou de moyens. Les plus sollicités demeurent les abonnements à tarif réduit pour journaux et magazines: Générations, L'Illustré et Le Temps en tête, suivis du service des Pompes funèbres générales et de Vuagniaux Voyages. Les membres



souhaitent davantage de partenariats dans les domaines de la santé et du bien-être, du commerce local et des activités culturelles.

Une association à l'écoute, mais invitée à s'affirmer

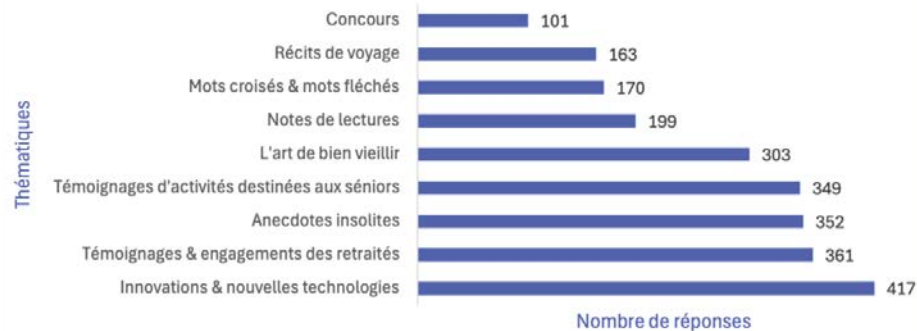
Au-delà des questions pratiques, les remarques libres révèlent un désir profond de lien social: plus d'activités organisées, plus de sorties à la journée, et le retour d'assemblées en présentiel. Sur le plan politique, plusieurs membres appellent l'UREV à jouer un rôle plus actif dans la défense

des intérêts des retraités – indexation des rentes, interpellation des autorités – et à renforcer sa présence sur les réseaux sociaux. Enfin, quelques voix pointent un déséquilibre de genre au sein du comité.

Le comité remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont pris le temps de répondre. Ces résultats guideront les prochaines décisions éditoriales et associatives. ■

Plusieurs membres ont manifesté leur intérêt pour contribuer à la rédaction d'articles pour le bulletin. Nous les contacterons prochainement.

5. PARMIS CES NOUVELLES THÉMATIQUES, LESQUELLES VOUS INTÉRESSERAIENT ?



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE VASOS/FARES: CAP SUR LA SOLIDARITÉ ET LES ENJEUX POLITIQUES

Réunie à Berne le 21 avril 2026, l'assemblée a mêlé ordre du jour statutaire, présentation de projets novateurs et débats de fond sur les votations de juin.



20 000+

Signatures pour la pétition de VASOS FARES

2

Nouveaux projets phares présentés

14 juin

Date des votations au cœur des débats

Rappelons l'objet de la pétition adressée au Conseil fédéral et au Parlement: «Protection juridique contre la discrimination liée à l'âge».

Notre délégation a pris part à l'assemblée annuelle des délégué-e-s de VASOS/FARES, organisée cette année à l'Église française Le Cap à Berne. Après le traitement des points statutaires habituels, la journée a offert un panorama riche sur les orientations actuelles et futures de l'association, ainsi qu'un temps fort consacré aux enjeux politiques du moment.

La VASOS/FARES regroupe les membres de 20 associations représentant plus de 130'000 membres.

Deux projets pour les Seniors

BELIA vise à renforcer et coordonner les offres de services destinées aux personnes retraitées, en répondant à leurs besoins de manière plus cohérente et accessible sur l'ensemble du territoire.

Volon Terra met en lumière l'engagement bénévole des seniors et leur participation active à des actions solidaires, valorisant ainsi une ressource humaine précieuse souvent sous-estimée.

Le site Internet <https://vasos.ch/fr/> renseigne plus abondamment sur ces projets.

L'assemblée a également été l'occasion d'accueillir de nouvelles organisations membres, témoignant du dynamisme et du rayonnement croissant de VASOS/FARES.

Votations du 14 juin: deux regards, un même constat

L'après-midi a été entièrement dédiée aux enjeux des votations du 14 juin, avec un focus particulier sur l'initiative de l'UDC dite «contre la Suisse à 10 millions». Deux personnalités aux sensibilités politiques différentes ont apporté leur éclairage.

Simone de Montmollin, conseillère nationale PLR, a présenté une analyse claire et factuelle des enjeux de l'initiative en soulignant les risques qu'elle ferait peser sur des secteurs déjà fragilisés.

Daniel Lampart, Union Syndicale Suisse, a enrichi le débat en présentant les conséquences sociales et économiques d'une acceptation de l'initiative par le peuple. ■



VERS UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES DROITS DES PERSONNES ÂGÉES UN TOURNANT HISTORIQUE POUR NOS DROITS

En 2025, l'ONU a décidé d'élaborer une convention internationale juridiquement contraignante sur les droits des personnes âgées. C'est une première mondiale, fruit de plus de dix ans de mobilisation. Voici ce que cela signifie concrètement.

Cet article nous a été proposé par Eliane Rey, membre de l'UREV, déléguée à La FARES et membre du Conseil Suisse des Aînés. Elle est aussi membre du Conseil d'administration d'AGE Platform Europe



Une décision historique

Après plus de dix ans de discussions au sein du groupe de travail des Nations Unies sur le vieillissement (OEWG), **une étape décisive a été franchie en 2025**: l'ONU a officiellement décidé de créer un instrument juridique contraignant dédié aux droits des personnes âgées.

Le 18 février 2026, une première séance organisationnelle du groupe de travail intergouvernemental sur les droits des personnes âgées (IGWG) s'est tenue à Genève, marquant le lancement officiel du processus. Une première session de travail est prévue du 13 au 17 juillet 2026 à Genève.

Cette future convention s'inscrit dans la dynamique des instruments internationaux de protection des droits humains. Elle a le potentiel de **transformer durablement** la manière dont nos sociétés considèrent et traitent le vieillissement.

Pourquoi cette convention est essentielle

Le cadre international actuel reste insuffisant face aux enjeux du vieillissement. En fixant des normes juridiquement contraignantes, elle devrait permettre de combler les lacunes actuelles en matière de protection des droits fondamentaux des personnes âgées.

En pratique, elle pourrait notamment :

- interdire explicitement toute discrimination fondée sur l'âge, dans tous les domaines de la vie ;
- renforcer la dignité, l'autonomie et l'autodétermination des personnes âgées ;
- garantir leur participation pleine et entière aux décisions qui les concernent ;
- opérer un changement de paradigme : passer d'une approche axée sur les besoins à une approche fondée sur les droits.

Au-delà des principes, l'impact attendu est concret :

- **Feuille de route pour les politiques publiques** : Définir les réformes et les conditions nécessaires à une société inclusive pour tous les âges.
- **Responsabilisation des Etats** : Les contraindre à identifier, documenter et combattre les discriminations et les abus, avec des mécanismes de suivi et d'évaluation.
- **Renforcement du pouvoir d'agir** : Donner aux personnes âgées et à leurs organisations les moyens de faire valoir leurs droits et de participer pleinement au débat public.
- **Transformation des sociétés et visibilité** : Lutter contre l'âgisme et corriger les négligences systémiques dans les politiques publiques.

La contribution du Conseil suisse des aînés (CSA)

Dans le cadre d'une première consultation organisée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le CSA – auquel l'UREV est rattachée par sa qualité de membre de la Fares – a répondu aux trois questions posées comme suit :



Question 1

Quel cadre général devrait guider l'élaboration de l'instrument international juridiquement contraignant relatif aux droits humains des personnes âgées ? En outre, comment cet instrument peut-il le mieux refléter et renforcer la reconnaissance du fait que les personnes âgées sont des titulaires de droits, ayant droit à la jouissance pleine et égale de tous les droits humains et libertés fondamentales ?

Réponse du CSA : une approche fondée sur les droits humains

Le CSA plaide pour un instrument reposant sur les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'égalité. Cela implique notamment de :

- reconnaître pleinement les personnes âgées comme des titulaires de droits ;
- rompre avec une vision réductrice les considérant comme vulnérables ;
- affirmer leur autodétermination et leur contribution à la société ;
- intégrer une approche intersectionnelle, notamment pour les femmes âgées ;
- combler les lacunes du droit international actuel, encore fragmenté.

Question 2

Quels principes fondamentaux devraient sous-tendre l'instrument juridiquement contraignant afin de garantir une protection effective des droits des personnes âgées ? En outre, comment cet instrument peut-il à la fois réaffirmer les droits humains existants des personnes âgées et identifier clairement et combler les lacunes nécessitant un développement normatif supplémentaire ?

Réponse du CSA : des principes essentiels

La convention devrait reposer sur les principes suivants :

- dignité humaine ;
- égalité et non-discrimination ;
- autodétermination et liberté de choix ;
- participation à la vie sociale ;
- inclusion et vie dans la communauté ;
- égalité entre femmes et hommes ;
- protection contre la maltraitance et les abus.

Elle devra réaffirmer les droits existants, mais surtout combler des lacunes, notamment en matière de santé, de soins de longue durée, de protection sociale, d'accès à la justice et d'inclusion numérique.



Question 3

Quelle structure ou architecture globale l'instrument juridiquement contraignant devrait-il adopter afin d'assurer clarté et efficacité? Par exemple, devrait-il inclure un préambule, des définitions, des principes généraux, des obligations générales, des droits spécifiques ainsi que des dispositions relatives à sa mise en œuvre?

Réponse du CSA : une architecture claire et classique

Le CSA recommande une structure comprenant :

- un préambule ;
- des définitions ;
- des principes généraux ;
- des obligations concrètes des États ;
- des droits spécifiques ;
- des mécanismes de mise en œuvre et de suivi indépendants.

Et insiste sur la nécessité d'un instrument contraignant.

En bref

Cette future convention est porteuse d'une vision transformatrice. Elle devra affirmer clairement que les personnes âgées sont des acteurs et actrices à part entière de la société – titulaires de droits, jouissant d'autonomie et de pleine capacité juridique et du droit à l'autodétermination. Elle devra fournir aux États un cadre normatif précis, cohérent et opérationnel pour assurer leur pleine inclusion dans la société.

Et en Suisse ?

Des initiatives existent également. La FARES, dont l'UREV est membre, vient de lancer une pétition visant à renforcer la protection des droits des personnes âgées dans notre pays.

La FARES, le CSA et les Nations Unies portent le même combat : **la reconnaissance pleine et entière des droits des personnes âgées et de leur place dans la société.** ■

PS : Le bulletin n°75 de juin 2024 a consacré un long article avec Eliane Rey dans lequel elle évoque son engagement au service de la collectivité.

23 JUILLET 2026

EXCURSION ESTIVALE

Berne, visite du Palais fédéral

L'UREV a réservé une visite guidée en français ouverte à 30 participants le 23 juillet 2026.

Cette visite sera suivie pour ceux qui le souhaitent d'un apéritif et d'un repas au bord de l'Aar. On peut atteindre les rives de la rivière grâce à un ascenseur situé près de la cathédrale (il faut prévoir de la monnaie pour payer le trajet)

Rendez-vous à 8h50 devant le Palais fédéral puis, à 9h, passage du contrôle.



Photo de groupe réalisée par Nathan Bugniet, Eileen Fraefel, Samantha Keller et Léo Margueron – accompagnés par leurs enseignants / Centre d'enseignement professionnel de Vevey, département photographie (CEPV)

Extrait des consignes de la sécurité du Palais fédéral: «*Les visiteuses et visiteurs (...) sont soumis à un contrôle d'identité. Ils doivent présenter une pièce d'identité officielle (...) munie d'une photo au personnel de sécurité. Chaque personne doit ensuite passer un contrôle de sécurité, effectué au moyen d'un détecteur de métaux, et soumettre ses effets personnels à une inspection réalisée à l'aide d'un dispositif à rayons X.*»

La visite commencera à 9h30 et durera une heure. ■



LES BRIGANDS DU JORAT

Pendant des siècles, les forêts épaisses du Jorat ont abrité l'une des bandes criminelles les plus redoutées du canton de Vaud. L'histoire des Brigands du Jorat est le reflet d'une époque de misère et d'oppression.



INSCRIPTIONS:

- Par mail : urevcourse@ik.me
- Par téléphone : 079 635 79 65, les après-midis ouvrables (on rappelle si pas de réponse, sauf aux numéros cachés!)
- Par courrier : Eugénie Sayad, ch des Diablerets 5, 1012 Lausanne

Frais : pas de frais d'inscription, le repas sera payé sur place et la visite est gratuite.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. En cas d'empêchement, il est souhaité que l'organisatrice soit informée pour offrir la place aux viennent-ensuite.

Le Palais fédéral indique qu'«*il peut (nous) arriver de devoir annuler une réservation, même à la dernière minute, en raison d'événements extraordinaires face auxquels les activités de l'Assemblée fédérale et des Services du Parlement sont prioritaires*». En cas d'annulation de dernière minute nous vous proposerons une autre visite à Berne, par exemple la maison d'Einstein, le musée des Beaux-arts, le parc aux roses ou autre...

Le Jorat, terre de tous les dangers

Pendant tout le Moyen Âge et jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, les grandes forêts du Jorat – ce plateau boisé perché entre Lausanne, Moudon et Oron – ont tenu lieu de quartier général à une bande de malfaiteurs organisée pour dévaliser et tuer les voyageurs. Aucune route n'y était sûre, mais celle qui reliait Genève et la France méridionale à Berne, traversant ces immenses bois, offrait encore moins de sécurité que les autres.

La géographie du lieu favorisait impunément le crime: les chemins étroits et boueux, les épaisses frondaisons, l'isolement des villages. Et surtout, la frontière fluctuante des juridictions: les brigands se rejetaient tantôt sur les terres de l'évêque de Lausanne, tan-

tôt sur celles du duc de Savoie, selon la juridiction sur laquelle ils venaient de commettre leur forfait. Pour circuler en sécurité, il fallait être un grand seigneur capable d'obtenir de la ville de Lausanne une escorte suffisante.

Des bandits sociaux aux criminels dans limites

Pour comprendre la naissance du brigandage dans le Jorat, il faut regarder la situation sociale du Pays de Vaud sous domination bernoise. Depuis 1536, Leurs Excellences de Berne administraient le territoire avec une rigueur écrasante: impôts lourds, commerce entravé, libertés supprimées. Une grande partie de la population paysanne vivait dans une pauvreté extrême, sans horizon, méprisée par les notables.

Les brigands recrutés principalement dans les paroisses de Lutry et de Villette étaient, au départ, le produit de cette misère. Certains étaient d'anciens soldats revenus de campagnes étrangères, qui rejoignaient les bandes faute de mieux. À quoi bon travailler dans les fermes pour ne gagner qu'un peu de soupe épaisse et de pain rassis? Ils représentaient ce que l'historien appelle des «bandits sociaux» – hommes de ressentiments, catalyseurs d'une rébellion que la société n'avait pas d'autre moyen d'exprimer.

Mais cet idéal social, s'il a jamais existé, s'effaça rapidement pour laisser place à une avidité sans limite. La révolte se transforma en action criminelle systématiquement organisée, laissant place à une cruauté sans bornes. Le meurtre devint pour eux un aboutissement logique et inévitable.

Une organisation bien rodée

À son apogée, la bande des Brigands du Jorat comptait de 30 à 40 individus. Des hommes de tous âges, des pères de famille qui initiaient leurs fils dès que ceux-ci étaient capables de manier un bâton, une épée ou un couteau. Ils ne travaillaient jamais isolément – toujours en groupes d'au moins sept ou huit. Fait notable: ils ne se servaient pas d'armes à feu. Leur arme favorite était le pax ou bourdon, ce gros gourdin avec lequel ils assommaient leurs victimes, complétés de baïonnettes et de coutelas.

Le modus operandi était rodé. Ils choisissaient volontiers les soirs de foires et de marchés pour tendre leurs embuscades, passant la nuit entière cachés en lisière de forêt. Des guetteurs avertissaient par un coup de sifflet. Un premier brigand abordait seul le malheureux voyageur, puis l'ensemble de la bande jaillissait du bois. La victime était dépouillée de son argent et de ses vêtements. Si elle portait des bagues, on lui coupait les doigts.

Les différentes bandes se réunissaient régulièrement en assemblée générale pour faire état de leurs crimes et partager les butins non encore distribués. Leurs opérations s'étendaient jusqu'aux portes de Moudon, vers Romont, au Plan près de Vevey, vers Villeneuve et Aigle, et même entre Morges et Lausanne.



16 Vaud

Livre

24 heures | Lundi 28 septembre 2015

La vraie histoire des brigands du Jorat

Un historien raconte comment la justice, au centre de luttes politiques, a créé un mythe entre 1475 et 1550

Philippe Nassoli

Alors qu'il donnait une conférence à Gully, en mars 2014, Lionel Dorthe, chargé de cours à l'Université de Lausanne, a cru qu'il fallait se faire enlever par les Brigands du Jorat. Les accusés, ceux qui se sont regroupés en 1971 sous la hampe de la Nouvelle Compagnie. Le traditionnel rapt d'une personnalité, devenu la marque de ces sympathiques bandits, ne s'est pas produit: ils se sont contentés d'offrir une bouteille à l'historien et de trinquer avec lui.

Lionel Dorthe s'intéresse bel et bien aux brigands dans sa thèse publiée le 15 septembre dernier par la Bibliothèque Historique Vaudoise. Les «vrais», habités par des hommes marqués et à la tête d'une famille, qui vivaient dans la région lausannoise entre 1475 et 1550, une période chargée en conflits politiques. Les Bernois occupent le Pays de Vaud à partir de 1536. Au creux d'un conflit de pouvoir, la justice a contribué, pour répondre aux attentes sécuritaires d'une population économiquement affaiblie, à forger le mythe du Jorat infesté de brigands.

Faible proportion
S'il est question de mythe, ce n'est pas sans argument. Lionel Dorthe a analysé de près les procès inquisitoriaux qui utilisaient la torture en afin d'obtenir des noms de complices: «Le Jorat et le plateau du Jorat ne représentaient que 14% de



Les «brigands et criminels d'habitude» mouraient souvent par le supplice de la roue.

«Une sorte d'embryon d'interpol»

Lionel Dorthe montre une évolution intéressante, surtout à l'aune des préoccupations actuelles sur la collaboration délinquante internationale. Au Moyen Âge, les juridictions observaient chacune de leur côté, sous la houlette de seigneurs jaloux de leur indépendance. À l'époque étudiée dans son livre, l'auteur observe une nouvelle

tendance à la collaboration. La raison: un juge pouvait ouvrir d'office une procédure contre un délinquant supposé à condition qu'il ait été dénoncé lors de trois autres procès. Les tribunaux se transmettaient les procès-verbaux afin d'avoir accès aux dénonciations de complices. «Les dossiers d'accusation et les fiches de signalement prennent

de l'importance. Des Cours de justice concurrentes collaborent en se transmettant leurs informations. Cette collaboration judiciaire peut être considérée comme un embryon des traités internationaux contemporains ou d'organisations comme Interpol», souligne Lionel Dorthe.

tous les procès. C'est peu pour parler d'infestation de brigands», souligne-t-il. La grande majorité des brigands criminels d'habitude», ceux qui mouraient souvent par le supplice de la roue après avoir éliminé des victimes, n'avaient donc rien à voir avec des agressions commises dans les bois réputés mal famés.



«Le Jorat est touché par 14% des procès, c'est peu pour parler d'infestation de brigands»

Lionel Dorthe Historien

comme si les voyageurs devaient franchir un col escarpé pour se rendre de Lausanne à Berne. L'inquiétude monte au tournant prend conscience de la dangerosité, réelle ou fantasmée, des bandes organisées», relève Lionel Dorthe.

Juste après l'arrivée des Bernois, le premier juge du nouveau tribunal lausannois découvre un serment de malandrins scellé à Sainte-Catherine. Lieu de fondation d'un ancien couvent. Que l'accusation est lourde: «La réputation du Jorat, en tant que lieu mal famé, peut être utilisée par une justice qui propose de démontrer son efficacité et légitimité», écrit Lionel Dorthe dans son livre.

L'historien assure qu'il continuera de s'intéresser de près à l'histoire des brigands du Jorat et, surtout, à celle de la Nouvelle Compagnie. Il annonce la publication d'un autre livre dans les deux prochains mois. Lionel Dorthe pourrait ainsi explorer l'apparition de la légende des «Robin des Bois» vaudois consignée en 1968 dans un roman de l'écrivain veveysan Richard Garzaroli. L'histoire de la criminalité lausannoise de son côté a une morale: «L'affrontement matériel en raison des guerres de Bourgogne. Ce qui est vrai également, c'est que, une fois les Lausannois disposent de leur propre justice et de leur tribunal situé à la rue de Bourg. La traque aux brigands sert de fer de lance afin d'asseoir ce pouvoir judiciaire.

Le bois du Jorat, eux, avaient mauvaise réputation de longue date en raison d'une christianisation tardive. Sur une carte datée de 1548, le «Jurat Moissé se présente en grosses lettres,

Livre en souscription à 56 fr. jusqu'au 30 septembre, 69 fr. ensuite.

Brigands et criminels d'habitude, Justice et répression Lausanne, 1475-1550 Lionel Dorthe Bibliothèque Historique Vaudoise, 522 p.

Puis vint la répression de LL.EE. de Berne

Face à l'ampleur du brigandage, Leurs Excellences de Berne durent prendre des mesures d'une sévérité extrême. Chaque bailli fut chargé de surveiller son district «le plus exactement que faire ce pourra, afin que le mal soit entièrement découvert et le pays nettoyé». Le supplice ordinairement infligé était celui de la roue: les membres brisés un à un, la victime exposée vi-

vante sur une roue de charrette. Dans les cas jugés particulièrement atroces, on jetait le condamné encore vivant dans les flammes.

Du 16 octobre à la fin décembre 1702, vingt-cinq brigands périrent sur la roue ou furent pendus à la plaine de Vidy. D'autres furent décapités ou envoyés aux galères. Les cadavres restèrent exposés jusqu'au mois de juillet de l'été suivant – jusqu'à ce que les



fermiers du voisinage, «fort incommodés par l'odeur pestilentielle se dégageant de ce charnier», prient les autorités de faire consumer par le feu ce qui restait des suppliciés.

De la réalité au mythe

Avec le temps, la mémoire collective transforma ces criminels sanguinaires en personnages presque mythiques. Les populations locales étaient alors mi-terrifiées, mi-fascinées par ces hors-la-loi pratiquant la magie noire, pour qui le crime était à la fois un moyen de subsistance et une manière de révolte sociale contre le régime des baillis.

L'historien Lionel Dorthe, de l'Université de Lausanne, a toutefois relativisé le mythe: le Jorat et son plateau ne représentaient que 14% de tous les procès de l'époque. La justice bernoise, en quête de légitimité dans un pays récemment conquis, aurait en partie fabriqué ou amplifié ce péril pour asseoir son autorité.

Renaissance

Dans la nuit du 30 au 31 décembre 1971, huit solides gaillards chapeautés, brassant la neige et luttant contre le vent, se dirigent vers un lieu secret connu d'eux seuls où règne la concorde et la fraternité. pour fonder

la Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat. ils vont siéger à bord d'un galion corsaire appelé «Santa Catarina». Cette compagnie ne veut pas ressusciter nos vaillants brigands, ni récidiver de leurs crimes, ni leur rendre hommage. Tout au contraire par son pacte, la Nouvelle Compagnie des Brigands du Jorat se promet de ne commettre aucun crime, aucune action mauvaise ou non justifiée, elle veut veiller à sauvegarder les beautés de nos terres, des forêts et des coutumes de nos villages du Jorat.

Une devise :

«savoir rire, mais faire bien»

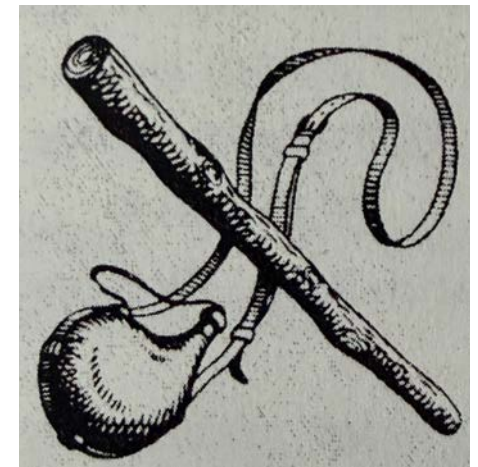
Chaque compagnon doit porter la veste de lin, le chapeau et le foulard rouge noué autour du cou, et la gourde de peau avec le gourdin (le paux).

Et des actions spectaculaires !

Au moment où ces lignes paraîtront, le nouveau président du Grand Conseil aura déjà été enlevé. L'opération s'inscrit dans la série d'actions spectaculaires menées par les Brigands, qui se sont fait une spécialité de kidnapper des figures en vue du monde politique, économique ou culturel. Menées avec une précision, ces attaques se déroulent à une vitesse fulgurante : la victime est rapidement encerclée, puis encordée. Sa libération n'intervient qu'au prix d'une rançon – non pas sonnante et trébuchante, mais composée d'une douzaine de bouteilles de vin blanc. Avant de rendre la liberté à leur « invité », le capitaine

de la compagnie tient à lui adresser quelques mots choisis, mêlant traits d'esprit et rappels historiques. Il doit aussi boire l'eau de feu, mélange d'alcools forts en référence à leurs ancêtres pour qui cette boisson peut-être psychédélique les rapprochaient de leur « maître », le diable. (Quelques initiés avaient été avertis à l'avance, afin de préparer discrètement le paiement de la rançon !).

La Compagnie a aussi contribué à la création d'un sentier didactique de 5 km accessible en fauteuil roulant et à la construction de ponts en forêt. ■



CARRÉ POINTU, LE PETIT JOURNAL SÉRIEUSEMENT DRÔLE, FAROUCHEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL, CURIEUX DE TOUT!

Le comité a découvert cette publication après que le président de l'association éponyme, Gérard Genoud, lui a proposé un partenariat et s'est d'emblée enthousiasmé pour cette association qui édite, 3 fois par année, ce journal collaboratif.



ou cheffe. Une philosophe répond aux questions, un écrivain ou une écrivaine compose une histoire à partir d'un titre proposé et un ou une artiste cocrée avec l'enfant les pages centrales. L'enfant n'illustre pas. Il décide, dialogue et crée. La couverture est le détail d'une œuvre d'un ou d'une grande invitée.

Qui sont-ils ?

Carré Pointu est une association sans but lucratif, politiquement neutre et professionnellement indépendante. Son siège est à Lausanne.

Animée par un comité de seniors, tous bénévoles, elle veut promouvoir le dialogue intergénérationnel sur un mode participatif et intégratif.

Elle développe prioritairement un journal publié trois fois l'an, (32 pages) et des collaborations avec des institutions publiques et privées.

Leur publication

Chaque numéro explore un thème sous un angle littéraire, scientifique, imaginaire ou ludique. C'est un enfant rédacteur ou une rédactrice en chef

Au verso, c'est la première illustration d'un ou d'une artiste en devenir.

Un coup d'œil au sommaire du dernier numéro

Rédactrice en cheffe: Léa, 11 ans.
Au cœur du silence d'une usine – Ecouter l'invisible – Même pas vu et pourtant – Je t'ai à l'œil – Repenser l'invisible à partir du Bénin – Hors cadre – Deux pour le prix d'un – L'homme qui rêvait de voir la mer – Ni vu, ni connu... et déjà disparu – Ni café, ni chocolat: caramel – etc.

Comment les soutenir ?

On peut acquérir chaque exemplaire au prix de CHF 8.–.

L'association Carré Pointu offre aux membres de l'UREV de s'abonner au prix de CHF 18.– (au lieu de CHF 22.–) pour 3 numéros.

Pour ce faire, consulter le site: www.carrepointu.ch ou leur écrire Association Carré Pointu, av. Solange 2 – 1006 Lausanne.

Merci!

Carré Pointu nous a autorisés à reproduire un article tiré de leur dernier numéro (le 13^e).

Nous les en remercions vivement et nous vous invitons à vous abonner d'urgence à cette originale et ravissante publication! ■



Par Jean-Marc Tendon, enseignant, fondateur de Cogiterre à Hauteville et responsable projet innovation Grangeneuve

Des bras et leur brassin.

Même si j'adore la mode, je sais que la production de vêtements engendre beaucoup de pollution... il faudrait qu'on trouve des solutions pour cela!

DIRECTIVES ANTICIPÉES

PRENDRE LES RÊNES DE SON AVENIR MÉDICAL

Face à une maladie grave ou à un accident soudain, nous pouvons nous retrouver dans l'incapacité d'exprimer nos volontés médicales. Les directives anticipées sont le seul outil légal qui vous permet de garder la maîtrise de ces décisions cruciales – même lorsque vous ne pouvez plus parler. Ce guide vous explique ce qu'elles sont, pourquoi elles sont essentielles, comment les rédiger correctement et où trouver de l'aide en Suisse.

1. QU'EST-CE QUE LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Les directives anticipées (parfois appelées «dispositions de fin de vie») sont un document écrit, daté et signé par lequel vous indiquez, pendant que vous êtes encore pleinement capable de discernement, les traitements médicaux que vous acceptez ou refusez pour le cas où vous ne pourriez plus vous exprimer vous-même.

En Suisse, ce droit est ancré dans le Code civil (art. 370–372 CC). Le personnel médico-soignant est légalement tenu de respecter vos directives, pour autant que vous vous trouviez dans une situation qu'elles prévoient.

BASE LÉGALE Art. 370 CC: «Une personne capable de discernement peut déterminer, dans des directives anticipées, les traitements médicaux auxquels elle consent ou non au cas où elle deviendrait incapable de discernement.»

Ce que vous pouvez y consigner

- Les traitements que vous acceptez ou refusez (réanimation, ventilation artificielle, alimentation artificielle...)
- Vos souhaits concernant les soins palliatifs et la gestion de la douleur
- Votre position sur le don d'organes et de tissus
- Vos volontés en matière d'accompagnement spirituel et culturel
- La désignation d'un représentant thérapeutique (personne qui parle en votre nom)
- Des souhaits pour la phase terminale et l'après-décès

2. POINTS ESSENTIELS À CONNAÎTRE

Conditions de validité

Pour qu'elles soient juridiquement contraignantes, vos directives anticipées doivent impérativement :

- ✓ Être rédigées par écrit (à la main ou par ordinateur)
- ✓ Porter votre signature manuscrite
- ✓ Être datées (lieu, jour, mois, année)
- ✓ Correspondre à votre volonté actuelle et libre – sans contrainte extérieure

Elles peuvent être rédigées sur papier libre, à partir d'un formulaire officiel, ou de manière électronique (à imprimer et signer). Aucun notaire ni témoin n'est requis en Suisse, sauf si vous êtes physiquement dans l'incapacité d'écrire.

Le représentant thérapeutique

Vous pouvez – et c'est fortement conseillé – désigner une personne de confiance qui servira d'interlocuteur aux médecins si vous êtes incapable de discernement. Cette personne doit :

- Avoir accepté ce rôle en toute connaissance de cause
- Être clairement informée de vos volontés et valeurs
- Savoir où sont conservées vos directives anticipées

Ce représentant n'est pas forcément votre héritier légal. Vous pouvez choisir un ami, un voisin, ou toute autre personne en qui vous avez confiance.

Conservation et accessibilité

Des directives introuvables au bon moment sont inutiles. Voici les meilleures pratiques :

- Conservez-les dans un endroit facilement accessible (pas dans un coffre-fort fermé à clé)
- Remettez une copie à votre médecin traitant
- Remettez une copie à votre représentant thérapeutique
- Déposez-les dans votre dossier électronique du patient (DEP) si vous en avez un
- Confiez-les au service de dépôt de la Croix-Rouge suisse
- Portez sur vous une carte signalant l'existence de vos directives et où elles se trouvent

Mise à jour régulière

La Fédération des médecins suisses (FMH) recommande de revoir vos directives anticipées tous les deux ans. Si rien n'a changé, apposez simplement une nouvelle date et une nouvelle signature. Si vos souhaits évoluent (nouvelle maladie, changement de valeurs), rédigez une nouvelle version et détruisez l'ancienne.

Révocation à tout moment

Vous pouvez modifier ou annuler vos directives anticipées à n'importe quel moment, du moment où vous êtes encore capable de discernement. La révocation n'a pas besoin d'être écrite : une déclaration verbale adressée à votre médecin ou à votre représentant suffit.

3. RISQUES ET LIMITES À CONNAÎTRE

Les directives anticipées sont un outil puissant, mais elles ont leurs limites. Voici les principaux écueils à éviter.

ATTENTION! Aucun document ne peut prévoir absolument toutes les situations médicales. La clarté et la précision de la rédaction sont essentielles.

Risques liés à la rédaction

- △ Formulations trop vagues : «Je ne veux pas souffrir» n'indique pas concrètement quels traitements refuser. Soyez aussi précis que possible.
- △ Contradictions internes : si différentes parties du document se contredisent, les médecins sont en difficulté. Relisez-vous attentivement ou faites relire votre document.
- △ Document daté de longue date : un document non réexaminé depuis plus de 5 ans peut ne plus refléter vos volontés actuelles. Les équipes médicales peuvent légitimement en douter.
- △ Rédaction sous pression : si votre entourage vous a influencé lors de la rédaction, ces directives ne sont pas légalement valables.

Risques liés à la conservation et à la communication

- △ Directives introuvables : si les médecins n'ont pas accès au document lors d'une urgence, vos volontés ne pourront pas être respectées.
- △ Représentant mal informé : si votre représentant thérapeutique ne connaît pas bien vos valeurs, il peut prendre des décisions contraires à vos souhaits.
- △ Copies multiples contradictoires : si vous avez rédigé plusieurs versions à des dates différentes, sans détruire les anciennes, cela peut créer une confusion.

Limites légales et médicales

- △ Une directive ne peut pas exiger un traitement contraire à la déontologie médicale ou illégal.
- △ En situation d'urgence immédiate, les équipes médicales agissent parfois avant de pouvoir consulter vos directives – c'est pourquoi la carte dans le portefeuille est si importante.
- △ Les directives ne s'appliquent qu'en cas d'incapacité de discernement. Tant que vous pouvez vous exprimer, c'est votre parole du moment qui prévaut.
- △ Elles ne concernent pas l'assistance au suicide (régulée différemment en droit suisse).

4. RESSOURCES ET FORMULAIRES DISPONIBLES EN SUISSE

Plusieurs organisations sérieuses et reconnues proposent des formulaires, des conseils et un accompagnement pour la rédaction de vos directives anticipées. Voici une sélection des meilleures ressources disponibles en Suisse romande et en Suisse alémanique

Autorités et instances officielles

| Organisation | Ce qu'elle propose | Site web |
|---|--|--|
| ch.ch (Confédération) | Portail officiel suisse : explications claires, liens vers les formulaires FMH et les règles légales. | ch.ch/fr/sante |
| FMH – Fédération des médecins suisses | Formulaires officiels (version courte et détaillée), guide et carte portefeuille. Révisés en 2022. Disponibles en ligne et sur commande. | fmh.ch ▶ <i>Directives anticipées</i> |
| ASSM – Académie Suisse des Sciences Médicales | Cadre éthique et recommandations professionnelles. Guide sur le Projet de soins anticipé (ProSA). | samw.ch |
| OFSP – Office fédéral de la santé publique | Informations sur le dossier électronique du patient (DEP) pour y déposer vos directives. | bag.admin.ch |

Organisations nationales de référence

| Organisation | Ce qu'elle propose | Site web |
|---|---|--|
| Pro Senectute Suisse | Conseil personnalisé, ateliers, plus de 100 bureaux de consultation à travers toute la Suisse. Formulaires téléchargeables. | prosenectute.ch |
| Croix-Rouge suisse (CRS) | Formulaires gratuits, service de conseil, et service de dépôt centralisé pour la conservation des directives. Dossier de prévoyance complet à CHF 22.-. | redcross.ch |
| Caritas Suisse | Accompagnement et formulaires pour personnes ayant besoin d'un soutien supplémentaire. | caritas.ch |
| Organisation suisse des patients (OSP) | Information des patients sur leurs droits, aide à la rédaction. | ospsuisse.ch |
| Société suisse de médecine et de soins palliatifs | Ressources spécialisées pour les situations de maladie grave ou en fin de vie. | palliative.ch |
| EXIT ADMD Suisse romande | Information sur les directives anticipées dans le cadre du droit de mourir dans la dignité. Accompagnement et renvoi vers d'autres formulaires. | exit-romandie.ch |

Ressources hospitalières cantonales (exemples)

La plupart des hôpitaux universitaires et cantonaux disposent également de leur propre service d'information :

- HUG — Hôpitaux Universitaires de Genève : formulaires et équipe d'éthique clinique (hug.ch)
- CHUV — Centre hospitalier universitaire vaudois : information aux patients en fin de vie (chuv.ch)
- Inselspital Berne, Kantonsspital Saint-Gall... : services similaires disponibles

N'hésitez pas à demander directement à votre médecin de famille de vous orienter vers les ressources adaptées à votre situation cantonale.

L'ESSENTIEL EN UN COUP D'ŒIL

✓ À FAIRE

- Rédiger dès que possible
- Dater et signer à la main
- Désigner un représentant
- Informer médecin et proches
- Revoir tous les 2 ans
- Porter une carte dans son portefeuille

△ À ÉVITER

- Formulations trop vagues
- Laisser des copies contradictoires
- Rédiger sous pression
- Conserver dans un endroit inaccessible
- Oublier d'informer son représentant
- Ne jamais remettre à jour le document

*Il n'est jamais trop tôt pour rédiger ses directives anticipées – mais il peut être trop tard.
Prenez le temps d'en parler avec votre médecin de famille et vos proches. ■*

APPRENDRE, C'EST BON POUR LA SANTÉ



Sous le titre «**Apprendre toute la vie: un enjeu de société**», Connaissance 3, Universités des seniors latines et le Magazine Générations ont organisé une conférence nationale le 30 mars 2026 qui a réuni plusieurs centaines de personnes pour tenter de répondre à cette double interrogation: *Et si la retraite n'était pas une fin, mais un nouveau départ intellectuel? peut-on, doit-on, apprendre à tout âge?*

Les seniors? De vrais apprenants, et les chiffres le prouvent.

Le Prof. Jacques Lanarès, neuropsychologue et président de Connaissance 3, a ouvert les débats en s'attaquant aux clichés. La formation continue serait réservée aux diplômés? Plus de la moitié des seniors qui se forment n'ont pas de formation tertiaire. Ils étudieraient par désœuvrement? Leurs propres mots racontent autre chose: donner du sens à leur vie, mieux comprendre le monde, rester connectés aux autres. Quant à la supposée fracture numérique, elle fond comme neige au soleil – 90% d'entre eux utilisent internet quotidiennement. «La formation tout au long de la vie est le secret du bonheur des seniors» a conclu le professeur.

Dessiner, chanter pour ne pas oublier.

Le Dr Gilles Allali, directeur du Centre Lenaards de la Mémoire au CHUV, a présenté une recherche aussi originale que prometteuse: et si des ateliers de dessin ou de solfège pouvaient ralentir les maladies neurodégénératives? Partant du lien établi entre déclin sensoriel et déclin cognitif, son équipe, qui associe médecins, scientifiques et artistes, mesure les effets de la pratique artistique sur le cerveau de volontaires de plus de 55 ans. Mémoire, vitesse de traitement, compréhension de la parole, réponses cérébrales: tout est passé au crible. Une piste préventive et thérapeutique à la croisée de la culture et de la médecine.

Apprendre, c'est exister.

La Dre Nathalie Muller Mirza a, elle, déplacé le regard vers l'essentiel. Se former après la retraite, ce n'est pas seulement acquérir des savoirs, c'est répondre à des questions que l'on n'ose parfois pas formuler: que faire de son temps? Comment rester utile? Comment continuer à se sentir vivant? Elle appelle à créer des espaces où chacun peut apprendre, mais aussi transmettre, créer, se raconter. Une formation au service non de la performance, mais de l'épanouissement.

La curiosité comme acte de santé.

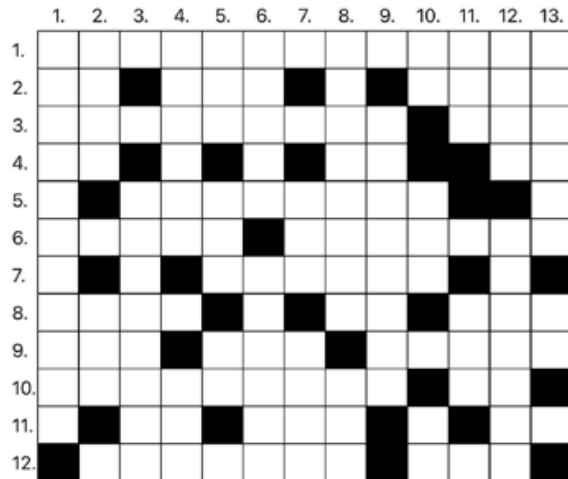
La Dre Anne-Claude Juillerat Van der Linden l'a rappelé avec force: la génétique ne détermine que 5% de notre vieillissement cérébral. Le reste, nos habitudes, nos interactions, notre appétit pour le monde, est entre nos mains. La curiosité n'est pas un luxe: c'est un moteur biologique, un bouclier cognitif, une façon de rester pleinement soi.

La table ronde conclusive a élargi le débat aux politiques publiques: la formation des seniors représente un investissement en santé et en cohésion sociale. Et si le numérique évolue trop vite pour qu'on l'apprenne une fois pour toutes, il faudra bien que la société se donne les moyens afin que personne ne soit laissé au bord de la route.

Plus d'informations: www.connaissance3.ch ■

MOTS CROISÉS

Il faut une première, même si elle n'est pas parfaite. Selon les résultats du sondage, plusieurs personnes souhaitent que le Bulletin inclue des mots croisés. Avis aux verbiéristes amateurs. La rédaction reçoit volontiers vos propositions de grilles, libres de droit. A vous de jouer !



Horizontalement

1. De santé altérée. **2.** Refuge – Quand il est faible, c'est bon pour la santé – On en tire le cachou. **3.** Fréquent chez Trump – Sa liberté est exemplaire. **4.** OK – Condition – On connaît un docteur. **5.** Mise bas. **6.** Célèbre dans le Piémont – Déclarés nuls. **7.** Sources de morale. **8.** Se fête le 19 avril – Inversion de note – Envahit les côtes. **9.** Pièce maîtresse – Son pendant international est à Aigle. – Déconcerté. **10.** Calés – Onomatopée. **11.** Argon – Un état de la bouche – On en fait des arcs. **12.** Manière de Produire – Chevalier.

Verticalement

1. Un art de vie locale. **2.** Quelques fois magna – C'est à moi. **3.** Dispersas **4.** Baisse de niveau – **5.** Chat animé de desseins belliqueux. – Symbole de la littérature française – Notre berceau. **6.** Connaissance du monde – Arbuste ornemental. **7.** Producteur de tapisserie inversé – Service intercommunal de l'énergie et du gaz. **8.** Condamné à perpétuité – Indispensable au golf. **9.** Ordre de déplacement. **10.** Fleuve – Fournisseur d'énergie – Nécessaire aux dessinateurs. **11.** Sécessionnistes – Quelle surprise. **12.** Centrale d'épuration – Son manque est pernicieux **13.** Versions juridiques du violon – Etat dangereux.

CITATIONS: ARTEMIS 2

2026-1969 – 57 ans après la première visite d'humains sur notre satellite, trois astronautes ont permis, à nous, retraité-es, de revivre récemment un extraordinaire exploit : visiter la face arrière de la Lune, celle qui reste invisible depuis la Terre. Des images extraordinaires qui mettent, par ailleurs, à rude épreuve les théories platistes !

«Le Soleil se lève pour tout le monde...
sauf pour ceux qui ont mis un réveil trop tard.»

«L'Univers est infini... comme ma capacité à remettre les choses à demain.»

«La Lune ne parle pas, mais elle éclaire mieux que certaines personnes.»

«Je peux résister à tout, sauf à la tentation...
surtout quand il s'agit de rester au Soleil plutôt que travailler.»

Oscar Wilde

«La Lune est utile... elle nous rappelle
que même un caillou peut devenir célèbre.»

attribué (origine incertaine)

«Deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine.
Mais pour l'Univers, je n'ai pas encore de certitude absolue.»

Albert Einstein

«L'astronomie est utile : elle nous rappelle que nos problèmes sont ridiculement petits... et pourtant toujours aussi agaçants.»

Carl Sagan

«Si nous sommes seuls dans l'Univers, ce serait un terrible gâchis d'espace.»

Carl Sagan

«La Lune influence les marées... et apparemment aussi les gens bizarres.»

«L'Univers n'est pas seulement plus étrange que nous le supposons, il est plus étrange que nous pouvons le supposer.»

«L'Univers n'a pas de centre, ou plutôt, chaque point en est le centre.»
Blaise Pascal

«La nuit, je lève les yeux vers les étoiles et je me sens humble. Mais alors je me souviens que je suis fait de la même matière qu'elles.»
Neil de Grasse Tyson

«Nous vivons sur une roche couverte de croûte, en orbite autour d'une boule de feu nucléaire, dans un Univers en expansion. Passez une bonne journée!»

«Les mathématiciens ont tenté de dénombrer les étoiles. Les poètes, eux, se contentent de les contempler. Les deux ont tort, il y en a bien trop.»
Pierre Desproges

«Mon horoscope disait que je suis né sous une bonne étoile. Vu le nombre d'étoiles dans l'Univers, c'était inévitable.»

«Les extraterrestres n'ont pas encore pris contact avec nous. C'est peut-être parce qu'ils ont vu nos réseaux sociaux.»



QUELQUES RAPPELS

Changement d'adresse

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que les changements d'adresse doivent impérativement être annoncés à **deux endroits**:

■ **Caisse de pensions de l'Etat de Vaud**
Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 24 43

■ **Caissier de l'UREV**
M. Georges Bornoz
Chemin de la Lisière 8
Case postale 1476
1001 Lausanne
Tél. 021 312 24 39/gburev@citycable.ch

PME L'ILLUSTRÉ

→ **-20%** sur les abonnements à **PME** et **L'illustré**

HEIDI.NEWS LE TEMPS

→ **-25%** sur l'abonnement **HEIDI.NEWS** **-25%** sur l'abonnement au journal **Le Temps**

Fort de Chillon

→ **-20%** sur **2 entrées individuelles**

SLEEP WELL
live better

→ sur les **matelas** **-20%**

BCV

→ **2 ans offerts** pour les clients non-détenteurs d'un **compte privé** **Bonus taux fixe** pour tous les **membres** de l'UREV

CGN

→ sur les **croisières** **-20%**

POMPES FUNÉBRES GÉNÉRALES SA
EDMOND ETTEL

→ **-15%** sur 4 propositions de contrats

Vuasniaux

→ pour vous et votre conjoint sur un **voyage annuel** **-5%**

génération
generations-plus.ch

→ **-CHF 18.-** sur un abonnement annuel

ORTHETIC

→ Bénéficiez de plusieurs avantages **-10%**

EDITIONS Jobé-Truffer

→ **-10%** sur les ouvrages et frais de port offerts